

Vaccination anti-Covid

FORMATION SPÉCIALISÉE AU PROFIT DES PHARMACIENS

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7072 – LUNDI 22 AOÛT 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Procès civil de l'affaire Sovac

LA COUR D'ALGER STATUERA LE 19 SEPTEMBRE

Page 16

MALMENÉ PAR SES SCANDALES ET SES CHANTAGES

LES INCESSANTES CONTRE-VÉRITÉS DU ROI MAROCAIN



Que veut le roi du Maroc ? Dans un dernier discours, Mohamed VI multiplie, d'une manière hypocrite, les insinuations, les accusations, les contradictions et les mensonges contre tous ceux qui lui assènent des vérités diplomatiques, politiques et économiques. Depuis quelques semaines, comme sortant de sa léthargie, il semble maintenant vouloir donner l'impression de gouverner, de diriger et surtout d'imposer ses options à son régime, acculé par tant de scandales, de belligérances et d'échecs notoires.

Page 3

APPELANT À UN DIALOGUE NATIONAL

Le FFS tire à boulets rouges sur les tenants de la fitna

Page 4

RENTRÉE SCOLAIRE

Coup d'envoi de la campagne de vaccination des enseignants

Page 2

LIGUE 1

Le CRB champion, l'USMBA officiellement en Ligue 2

Page 8

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

VACCINATION ANTI-COVID EN PHARMACIE

Formation spécialisée au profit des pharmaciens

Désormais, les pharmaciens sont impliqués dans la campagne de vaccination contre le coronavirus. En prévision du lancement de cette opération au niveau des pharmacies, une session de formation spécialisée sur l'opération de vaccination contre le coronavirus, destinée aux pharmaciens d'officine, a été organisée hier par le ministère de la Santé.



L'Algérie veut donner un coup d'accélérateur à la campagne de vaccination anti-Covid, le but étant d'atteindre un taux de 70% de vaccinés, sachant qu'ils sont seulement 6 millions de personnes à s'être fait vacciner jusqu'au mois de juillet. Pour augmenter la cadence de la vaccination, en plus de la disponibilité des doses de vaccin, il est nécessaire d'impliquer d'autres acteurs dans l'opération de vaccination. C'est la stratégie que semblent adopter les autorités sanitaires du pays, qui ont désormais autorisé les pharmacies d'officine à vacciner contre la Covid-19, conformément à l'arrêté n° 43 du 7 août 2021. Les cabinets médicaux, généralistes et privés, seront à leur tour intégrés dans cette opération qui vise à multiplier les capacités de vaccination sur le terrain. Ainsi, en prévision du lancement de l'opération de vaccination contre le coronavirus au niveau des pharmacies, une session de formation spécialisée a été organisée hier par le ministère de la Santé. La directrice générale de la pharmacie et de l'équipement de santé au ministère de la Santé, le Pr Wahiba Hajouj, a en effet supervisé les travaux de cette journée de formation, animée par des spécialistes et experts, au profit des pharmaciens libéraux. Cette formation, qui s'est déroulée en présence du président du Syndicat national des pharmaciens privés (SNAPO) et du président de la Fédération algérienne des pharmaciens (FAP), a porté, entre autres, sur les conditions et les éléments à remplir par le pharmacien pour lancer la vaccination dans son officine, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de l'opération de vaccination contre la Covid-19 dans les pharmacies, notamment la garantie de la climatisation et des moyens de réfrigération pour stocker les vaccins.

Cette journée a permis aussi d'informer les pharmaciens privés sur les différentes démarches techniques et pratiques qui accompagneront la campagne de vaccination, notamment le questionnaire pré-vaccination, les méthodes de nettoyage et de stérilisation du lieu, l'élimination des déchets, en plus de la démarche à suivre et des mesures urgentes à prendre en cas d'apparition d'effets secondaires chez la personne vaccinée. Les modalités de la vaccination en pharmacie ne sont cependant pas encore connues : avec ou sans prise de rendez-vous ?

Selon la directrice générale de la pharmacie et de l'équipement de santé, l'adhésion des pharmaciens d'officine à l'opération de vaccination s'inscrit dans le cadre de son accélération au sein de la population, dans le but de la mener à bien. «Pour l'accélération de la vaccination au sein de la population, nous avons eu recours à l'adhésion des pharmaciens d'officine et à leur volonté de nous prêter main-forte», a-t-elle affirmé, rappelant l'existence de «12 000 pharmacies à l'échelle nationale». Soulignant le rôle des pharmacies, lesquelles constituent des lieux de proximité pour la prise en charge sanitaire des patients, le Pr Wahiba Hajouj estime que «les pharmacies serviront de relais pour que les populations de ces régions puissent y aller se faire vacciner en toute sécurité». Comme prochaine étape, et toujours dans la perspective d'accélérer la campagne de vaccination, la même responsable a annoncé l'implication prochaine des cabinets libéraux médicaux de généralistes et spécialistes.

Lilia Aït Akli

Coup d'envoi de la campagne de vaccination du personnel de l'éducation

LES OPÉRATIONS de vaccination anti-Covid-19 ont été lancées hier au profit des membres du personnel du secteur de l'éducation à travers le territoire national, et ce en prévision de la rentrée scolaire 2021-2022.

Pour accélérer le déroulement de cette opération, le ministère de l'Education a mobilisé 1 433 unités de dépistage et de suivi (UDS) des établissements scolaires, 41 services de médecine du travail et 16 centres médico-sociaux. Le ministre avait récemment souligné l'importance de l'exploitation de ces structures pour toucher le plus grand nombre possible d'employés du secteur, notamment les malades chroniques et les femmes enceintes, avant la prochaine rentrée scolaire. Il avait affirmé que la vaccination est «un devoir national». Il a appelé également à l'activation des unités de dépistage et de suivi sanitaire dans l'opération de vaccination. Une opération qui intervient en application des orientations du ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belabed, lors des travaux de la Conférence nationale des directeurs de l'éducation, tenue la semaine passée, où il a appelé à la coordination avec les directeurs de la santé de wilaya en vue d'organiser cette opération au niveau des unités de dépistage et de suivi dans les établissements scolaires et de fixer un calendrier de vaccination pour chaque établissement. Le même responsable a également affirmé que la garantie de réussite de la rentrée scolaire et sociale dépendait de la bonne maîtrise des outils de gestion et de l'intensification du suivi sur le terrain, tout en œuvrant à consentir davantage d'efforts, à resserrer les rangs et à s'unir autour de l'intérêt national. Les syndicats de l'éducation nationale se disent prêts à participer à la réussite de l'opération et à assurer une rentrée scolaire «calme et sans danger» pour les 10 millions d'élèves. Le président du Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF), Boualem Amoura, a suggéré, dans une déclaration à la Radio nationale Chaîne 1, la semaine passée, de reporter la rentrée scolaire d'au moins 15 jours pour s'assurer que le personnel du secteur reçoive deux doses du vaccin contre le coronavirus Covid-19. Le ministère de l'Education nationale n'a pas tardé à répondre et donc à décider de procéder au report au 21 septembre de la rentrée scolaire pour l'année 2021-2022, prévue initialement pour le 7 septembre, et ce pour vacciner le maximum du personnel et assurer une rentrée scolaire sécurisée. Toutefois, reste à savoir si l'ensemble du personnel de l'éducation pourra se faire vacciner, sachant que le pays enregistre un manque criant de vaccins au niveau des structures sanitaires. D'ailleurs, il faudra une quantité importante de vaccins pour pouvoir satisfaire la demande de l'ensemble des fonctionnaires de l'éducation, qui se chiffrent en centaines de milliers.

Lynda Louifi

Début de la vaccination des enseignants à Médéa

Les opérations de vaccination des enseignants contre la Covid-19 ont été entamées, hier, à la suite de la réunion de coordination qui s'est tenue le même jour au siège de la direction de l'éducation ayant pour objet l'examen des modalités pratiques d'organisation de la campagne au niveau des unités de soins (UDS) à l'intérieur des établissements scolaires "afin de toucher un plus grand nombre parmi les fonctionnaires du secteur".

Présidée par le directeur de l'éducation, Zineddine Benbouzid, la réunion à vu la participation de cadres de la direction de la santé et de la population, les directeurs et les gestionnaires économiques des établissements scolaires, ainsi que les responsables des différents services et bureaux sous tutelle directement concernés par les opérations de vaccination. Dans son intervention, le directeur de l'éducation a invité les directeurs des établissements à prendre toutes les dispositions préventives afin de garantir une rentrée sans encombres compte tenu de la persistance de la situation épidémiologique qui requiert "la conjugaison des efforts de tous". Car, dira le même responsable, le vaccin demeure un moyen essentiel de protection contre la propagation de la pandémie.

A ce propos, les opérations de vaccinations seront menées au niveau des établissements scolaires, en coordination avec les services de la direction de la santé et de la population, par l'exploitation des 33 UDS qui existent en sus du service dédié à la médecine du travail. Ainsi, le lancement des opérations de vaccination aura lieu à partir du 22 août 2021 à travers l'ensemble des centres vaccinateurs désignés, en demandant que les établissements où sont localisées les UDS mènent les opérations nécessaires en matière de désinfection, de les doter en générateurs électriques et d'élaborer des calendriers de vaccination pour les établissements qui leur sont raccordés.

Ainsi, est-il exigé la tenue d'une situation statistique journalière sur le déroulement de l'opération de vaccination devant être envoyé à la direction de l'éducation, ainsi que la mise en place des conditions de sensibilisation des membres de la famille de l'éducation.

Nabil B.

MALMENÉ PAR SES SCANDALES ET SES CHANTAGES

Les incessantes contre-vérités du roi marocain

Que veut le roi du Maroc ? Dans un dernier discours, Mohamed VI multiplie, d'une manière hypocrite, les insinuations, les accusations, les contradictions et les mensonges contre tous ceux qui lui assènent des vérités diplomatiques, politiques et économiques.



Depuis quelques semaines, comme sortant de sa léthargie, il semble maintenant vouloir donner l'impression de gouverner, de diriger et surtout d'imposer ses options à son régime, acculé par tant de scandales, de belligérances et d'échecs notoires. Ainsi, le monarque, complètement piégé par son influent entourage pro-sioniste, a accusé, sans les nommer, certains pays européens de «porter atteinte à la respectabilité des institutions nationales».

Mohammed VI faisait essentiellement référence à deux pays, l'Espagne et l'Allemagne, mais notamment ce dernier, considéré par le Makhzen comme ayant une position «hostile» envers le Maroc.

Dans un discours prononcé vendredi soir, adressé à ses sujets à l'occasion de 68e anniversaire de la Révolution, Mohammed VI est resté toutefois énigmatique, pour ne pas dire évasif, se contentant de critiquer ces «pays européens» qui comptaient parmi les «partenaires» du Maroc. Il a souligné que «quelques pays, notamment des pays européens comptant, paradoxalement, parmi les partenaires traditionnels du Maroc, craignent pour leurs intérêts économiques, leurs marchés et leurs sphères d'influence dans la région maghrébine. Certains de leurs dirigeants ne saisissent pas encore que le problème ne réside pas dans les régimes des pays du grand Maghreb, mais bien dans les leurs, toujours teintés d'un passéisme désespérément rétif aux évolutions du temps (…) Ainsi, ils nous voudraient façonnés à leur image et, pour porter atteinte à la respectabilité de nos institutions nationales, pour saper leur autorité, ils les accusent de bafouer les droits et les libertés et déploient, à cet effet, des arguments fallacieux contre elles».

Sans désigner ces pays, les observateurs savent que le Makhzen est en pleine crise avec au moins deux pays européens, l'Espagne et l'Allemagne. Les rapports avec ces pays membres de l'Union européenne se sont dégradés depuis quelques mois, depuis que Berlin a clairement dénoncé la décision de l'ex-président américain Donald Trump de reconnaître «la marocanité» du Sahara occidental. Berlin a même demandé la convocation d'une session du Conseil de sécurité de l'ONU, rappelant surtout la responsabilité des Etats-Unis dans la gestion du dossier sahraoui : «Etre porte-plume vient avec de la responsabilité. Cela s'accompagne d'un engagement fort pour résoudre un problème. Il faut être juste, il faut être impartial, il faut avoir à l'esprit l'intérêt légitime de toutes les parties et il faut agir dans le cadre du droit international.»

C'est cette position de respect de droit international qui a poussé Rabat à rappeler son ambassadeur de Berlin au mois de mai dernier. Le département de Nacer Bourita est allé plus loin en dénonçant «l'acharnement continu de l'Allemagne à combattre le rôle régional du Maroc, notamment sur le dossier libyen».

S'agissant de l'Espagne, c'est encore la crise migratoire provoquée par les autorités marocaines dans l'enclave de Ceuta, afin de faire pression sur l'Espagne qui avait accueilli le président sahraoui Ibrahim Ghali, qui a été dénoncé par l'UE. Le chantage du Makhzen, en abusant des milliers de mineurs, a provoqué un choc dans toute l'Europe.

Dans un entretien au journal El Pais, le ministre d'Etat allemand chargé de l'Europe, Michael Roth, avait déclaré : «L'UE aide des pays comme le Maroc à donner une perspective à leurs jeunes, à créer des emplois. Mais j'ai l'impression que les jeunes sans perspectives deviennent une monnaie d'échange politique pour les dirigeants».

Pis encore, l'affaire du scandale d'espionnage à grande échelle, dite du Pegasus, en référence au logiciel israélien, a complètement terni l'image de ce régime et dévoilé au grand jour ses pratiques et ses accointances avec des entités politiques sionistes. Un électrochoc médiatique qui a poussé plusieurs personnalités politiques, des hommes d'affaires, des journalistes et des activistes et militants des droits de l'homme à déposer des plaintes et à dénoncer ce système d'atteinte à la vie privée, et surtout ces pratiques d'espionnage et d'écoute de citoyens étrangers.

Sur ce point, le monarque ne dit rien et n'y fait aucune allusion, se contentant de marmonner des phrases incompréhensibles comme ce «déploiement d'impressionnants dispositifs d'influence».

Il a usé de formules hypocrites pour détourner toute la vraie réalité des agissements de son régime en déclarant candidement : «Bien plus, plutôt que d'appuyer les efforts du Maroc dans le cadre d'un équilibre souhaité entre les pays de la région, des rapports ont franchi toutes les limites de l'acceptable, allant jusqu'à recommander que soit freinée la dynamique de développement de notre pays, au motif captieux qu'elle crée une dissymétrie entre les Etats maghrébins.»

Evitant, cette fois, de répondre directement aux derniers communiqués des autorités algériennes qui s'apprêtent à réviser leurs relations et à faire prochainement des annonces dans ce sens, le monarque a, pour la première fois, voulu donner des justifications sur son alliance avec Israël, devenu un partenaire stratégique de premier plan.

«D'aucuns prétendent que le Maroc est ainsi assailli parce qu'il aurait changé son orientation politique et stratégique, ainsi que son modus operandi dans le traitement de certaines questions diplomatiques. Il n'en est rien.

Le Maroc a effectivement changé mais pas dans le sens souhaité par ses détracteurs. Il a changé parce qu'il n'accepte pas que ses intérêts supérieurs soient malmenés», a-t-il avancé. Des intérêts supérieurs qui permettent à un Etat sioniste belliqueux de critiquer, à partir de son sol, un voisin et de le menacer même.

En attendant d'autres discours hypocrites, M6 demeure cloîtré dans ses mirages, embourbé par les pratiques de son entourage, marmonnant des allocutions écrites par des mains invisibles, laissant ainsi le soin à son agressif Bourita, devenu agent spécial invétéré, de faire le sale boulot de concessionnaire diplomatique de l'entité sioniste en Afrique, mais surtout en Afrique du Nord et dans le Sahel.

Mohamed Kouini

VILLE OCCUPÉE DE BOUJDOUR

Tentative de liquidation physique de la militante sahraouie Sultana Khaya

LA MILITANTE sahraouie des droits de l'homme, Sultana Khaya a fait l'objet, hier, d'une tentative de liquidation physique par les forces de sécurité marocaines, qui ont pris d'assaut le domicile de la militante et agressé brutalement les membres de sa famille ainsi que d'autres militants. Assignée à résidence à son domicile, sis à la ville occupée de Boujdour, Sultana Khaya a indiqué dans une déclaration à l'APS que des forces spéciales de sécurité «ont pris d'assaut le domicile de sa famille, agressé tous ses membres et tenté de la liquider physiquement, en raison de sa lutte acharnée pour les droits de l'homme dans les villes occupées». «Les forces de sécurité marocaines m'ont clairement menacée de mort si je continue à exprimer mes positions politiques et à briser la tentative des utorités d'occupation d'imposer un black-out sur la cause sahraouie dans les villes occupées». L'agression, ajoute-t-elle, a entraîné la blessure de sa sœur militante Ouara, de sa mère et des membres de sa famille, dont le fils d'Ouara qui a été également torturé et laissé couvert de sang après une grave blessure à la tête. La commission de communication de la ville occupée de Boujdour a indiqué que «l'agression barbare contre la famille de Khaya se poursuit et que les forces de répression marocaines ont perpétré un massacre devant son domicile et attaqué à nouveau ses membres», ajoutant que cette agression a également touché la militante Fatima Al-Hafidhi et nombre de sympathisants qui sont venus pour soutenir la famille. « Une autre nuit horrible vécue par la famille résistante Ahl Oueddi qui s'est réveillée à l'aube suite à une intervention barbare d'une équipe spéciale, relevant de la police d'occupation, qui a pris d'assaut toute la maison, y compris la nièce (4 ans) de la militante des droits de l'homme Sultana Khaya», a fait savoir la commission dans son communiqué. « Les éléments de cette équipe ont horriblement agressé El Ouara Khaya, qui a subi une grave blessure à l'œil en plus de l'agression de son enfant», précise la commission, notant que cet acte barbare n'a pas épargné le reste des femmes de la famille également brutalisées et harcelées.

La police marocaine a intensifié ses actes d'agression contre la maison de Sultana Khaya, placé injustement sous embargo pendant plus de 278 jours. Dans une tribune publiée auparavant sur CNN.com, la militante sahraouie, Sultana Khaya, avait écrit» En tant que fervent défenseur de l'autodétermination du Sahara occidental, j'ai longtemps été une cible pour le gouvernement marocain occupant. J'ai été battue, torturée et enlevée par la police marocaine, alors que je participais à des manifestations pacifiques «.

Les campagnes nationales et internationales pour la levée de l'embargo sur la famille de Khaya se poursuivent notamment au vu des réactions des organisations et instances internationales en sus des rapporteurs onusiens, lesquels ont dénoncé les pratiques du régime marocain contre la militante sahraouie et sa famille.

M. D.

APPELANT À UN DIALOGUE NATIONAL

LE FFS TIRE À BOULETS ROUGES SUR LES TENANTS DE LA FITNA

Le Front des forces socialistes (FFS) a tiré à boulets rouges sur les partisans de la fitna et sur les porteurs de projets de division et de démantèlement de l'Etat, tout en appelant à un dialogue inclusif afin de renforcer l'unité et la souveraineté nationales. C'est ce qu'indique un communiqué du parti rendu public à l'occasion de la commémoration du double anniversaire de l'offensive du Nord-Constantinois et de la tenue du Congrès de la Soummam.



Les évènements tragiques à savoir les incendies suivies de l'odieux assassinat de Djamel Bensmail n'ont pas laissé indifférent le vieux parti de l'opposition, qui a condamné tous les discours de haine et de discrimination. Pour le FFS, l'unité nationale et la cohésion du peuple algérien sont une ligne rouge à ne pas transgresser ou à instrumentaliser à des fins douteuses, qualifiant de «pure illusion» toute tentative visant à lui porter atteinte car les Algériens sont attachés à leur unité nationale. Le parti de l'opposition a estimé que la personnalité algérienne imprégnée des constantes nationales et forgée par les crises et les épreuves endurées par ce brave peuple, à travers les siècles, ne sera jamais prise au piège de ces plans machiavéliques.

«Tout projet en dehors de la vision nationale démocratique ou toute manœuvre ciblant l'indépendance, la souveraineté et l'unité nationales, voire la cohésion sociale de notre nation, est une atteinte au peuple et au pays, à laquelle il faut vigoureusement faire face», a affirmé le document. Il a souligné également qu'il n'y a pas de place dans l'Algérie de 2021 pour les prédicateurs de la fitna et de la division entre les enfants d'une même patrie ni aux instigateurs de plans pernicieux visant à diviser le pays et à ébranler sa stabilité.

En outre, le FFS a expliqué que la diversité intellectuelle, culturelle et linguistique que recèle l'Algérie est un facteur de développement civilisationnel et ne sera nullement un facteur de scission, et ce en dépit des tentatives des parties aux intérêts étriqués d'en faire une source de discorde.

Dans son constat, le FFS a réitéré son appel à un dialogue national et inclusif qui regroupera toutes les forces vives de la nation et qui débouchera sur un pacte national assurant l'établissement de l'Etat de droit, des institutions légitimes.

Concernant les incendies ayant ravagé récemment plusieurs régions du pays, le FFS a estimé que tous les indicateurs et les preuves démontrent que ces incendies sont volontaires.

«Pis encore, ils cacheraient bien des conspirations ciblant le tissu social national et l'unité nationale du peuple algérien», estime le parti qui a profité de cette occasion pour saluer l'élan de solidarité des Algériens à travers le territoire national face à la 3e vague de Covid-19 et les feux de forêt.

«Ce formidable sursaut de solidarité et cette parfaite illustration de cohésion du peuple algérien et de tous les corps participant à l'opération d'extinction des incendies ont suscité l'admiration du monde entier et terrassé par la peur ceux qui pariaient sur la division du peuple algérien et la fragmentation de son territoire».

Le FFS a saisi l'occasion pour s'incliner à la mémoire des victimes des feux de forêt parmi les civils et les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP) en reconnaissance de leurs sacrifices. Sur le plan régional, le Front des forces socialistes a fait savoir qu'il suit, avec un extrême regret, la préparation du terrain aux réseaux du néolibéralisme sauvage et au mouvement sioniste mondial dans la région maghrébine pour leur permettre de s'y infiltrer et de détruire nos pays, y compris ceux qui les accueillent.

Mohamed Mecelti

CONSEIL DU GOUVERNEMENT

Trois avant-projets relatifs aux finances et à l'énergie examinés

LE GOUVERNEMENT a tenu samedi un Conseil sous la présidence du Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Bendaberrahmane consacré à l'examen de trois avant-projets relatifs aux finances et à l'énergie et sanctionné par un communiqué, dont voici le texte intégral : «Le Premier ministre, Ministre des Finances, Monsieur Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce Samedi 1 Août 2021, une Réunion du Gouvernement tenue en visio-conférence.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné un (01) Avant-projet de Loi et deux (02) projets de Décrets exécutifs introduits par les Ministres en charge des Finances, de l'Energie et des Mines.

En outre, une communication a été présentée par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Micro-Entreprise.

Le Gouvernement a entendu un exposé relatif à l'Avant-projet de Loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2019 élaboré par le secteur des Finances et ce, en prévision de sa présentation lors d'un prochain Conseil des Ministres. Ce projet de texte s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Constitution ainsi que le la Loi n 84-17 du 07/07/1984 relative aux lois de finances et de l'Ordonnance n 95-20 du 17/07/1995 relative à la cour des Comptes. Ce dispositif législatif consacre le contrôle de l'exécution des lois de finances par le Parlement et la Cour des comptes.

Le Premier Ministre a insisté sur la nécessité de parvenir au rétablissement des équilibres financiers interne et externes de l'Etat d'une part et à la rationalisation et à l'optimisation de la gestion des finances publiques d'autre part. Comme il a rappelé la nécessité d'atteindre l'objectif de couverture des dépenses de fonctionnement par la fiscalité ordinaire à travers l'amélioration du taux recouvrement des impôts et des taxes.

Le gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre de l'Energie et des Mines relatif à deux (02) projets de Décret exécutifs fixant (i) les conditions d'octroi de l'autorisation de torchage de gaz (ii) les conditions de mise en conformité des installations et équipements relevant des activités d'hydrocarbures réalisés antérieurement.

Le premier projet de texte fixe les conditions d'octroi de l'autorisation exceptionnelle de torchage de gaz, sachant qu'il est précisé que le principe de prohibition du torchage au niveau des installations des activités Amont est, non seulement, maintenu mais en plus, il est étendu aux installations des activités Aval et aux ouvrages de l'activité transport par canalisation. Ce projet de texte, définit, également les conditions de déclaration et de paiement de la taxe spécifique au torchage du gaz.

Quant au second projet de texte, il définit les conditions de mise en conformité des installations et équipements relevant des activités hydrocarbures réalisés antérieurement. Ce projet de texte intervient dans le but d'assurer la continuité des travaux déjà entrepris et d'assurer un suivi effectif de la mise en conformité des installations et équipements.

Ainsi et sur la base du retour d'expérience, des allégements et des arrangements, il vise l'aboutissement des programmes de mise en conformité sans pour autant réduire les exigences en la matière.

Dans ce cadre, le Premier Ministre a rappelé l'importance de densifier les efforts pour réduire les impacts environnementaux des opérations de torchage tout en insistant sur le respect des délais fixés pour la mise en conformité des installations et des équipements pétroliers.

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Micro-Entreprise sur la situation de la micro-entreprise et les moyens de sa relance. L'état des lieux relatif à la situation actuelle des micros, petites et moyennes entreprises fait ressortir qu'elles représentent pas moins de 97% du total des entreprises et emploient plus de 56% de la main d'œuvre.

En outre, il a été exposé les réformes engagées ainsi que la feuille de route visant à promouvoir la création des micro-entreprises et d'en améliorer l'écosystème.

A la suite de la présentation, le Premier Ministre a relevé la nécessité d'examiner les voies et moyens de nature à améliorer et à optimiser les différents dispositifs de soutien à la création d'emplois mis en place par l'Etat au niveau de différents secteurs».

M. D.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| | 04:20 | 12:32 | 16:14 | 19:11 | 20:37 | 04:26 | 12:36 | 16:18 | 19:18 | 20:40 | 04:39 | 12:51 | 16:33 | 19:32 | 20:56 | 04:42 | 12:41 | 16:19 | 19:16 | 20:35 | 04:48 | 12:57 | 16:39 | 19:37 | 21:01 | 04:53 | 13:02 | 16:44 | 19:41 | 21:06 | 04:57 | 13:05 | 16:47 | 19:44 | 21:08 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7072 – JEUDI 23 AOÛT 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	35°	24°
Oran	31°	21°
Constantine	39°	18°
Ouargla	39°	28°

COMMUNAUTÉ ALGÉRIENNE À L'ÉTRANGER

Berramdane en tournée en France depuis le 19 août



M. Nazih Berramdane, conseiller du président de la République, chargé du Mouvement associatif et de la Communauté nationale à l'étranger, a entamé une tournée en France depuis le 19 août 2021 et se poursuivra jusqu'au 23 du même mois.

Nazih Berramdane qui a tenu une réunion avec les représentants du mouvement associatif de la diaspora algérienne établie à Marseille et à Lyon, a mis l'accent sur «la volonté sincère des Pouvoirs publics, notamment le président de la République d'œuvrer pour le renforcement des liens forts qui existent entre la communauté nationale à l'étranger et la mère-patrie».

Des «liens forts et particuliers» démontrés par l'élan de solidarité, sans précédent, qui s'est manifesté lors de la double propagation meurtrière du COVID-19 et des feux de forêts à travers le pays.

M. Berramdane a également exhorté la diaspora algérienne à «mieux s'organiser de manière à constituer une force capable de défendre ses propres intérêts dans le pays d'accueil, d'apporter sa contribution aux efforts de développement qui ont lieu dans son pays d'origine et permettre aux autorités algériennes d'assurer un meilleur accompagnement».

Au cours de ces rencontres, il a écouté les préoccupations de la diaspora qui s'articulent notamment autour des questions culturelles, le rétablissement des liaisons aériennes et maritimes de et vers l'Algérie, le rapatriement des dépouilles mortelles et la facilitation de l'acheminement des dons.

A ce titre, M. Berramdane a fait savoir que sa démarche «dénote tout l'intérêt que le président de la République accorde à cette catégorie de compatriotes» et vise à «établir des passerelles de communication, marquées par la transparence et la crédibilité».

C'est pourquoi, a t-il souligné, «le président de la République insiste sur le caractère scientifique et non politique des motifs qui expliquent les décisions de fermeture et de réouverture graduelle des frontières liées à la Covid-19», ajoutant que ces décisions «ont donné des résultats probants, dans la mesure où elles ont permis de constater une baisse sensible des cas de contamination, la reprise de l'année scolaire et universitaire et bien d'autres commodités».

Berramdane a indiqué, à ce propos, que «des avancées» sont constatées avec la réouverture progressive des frontières, relevant que «l'on est passé d'une fermeture totale des frontières à une ouverture partielle avec confinement de 5 jours puis à une suppression de l'obligation de confinement, et nous restons optimistes quant à l'avenir, notamment en ce qui concerne le rétablissement de plusieurs autres vols de et vers la France».

S'agissant de la question de rapatriement des dépouilles mortelles vers l'Algérie, M. Berramdane a précisé qu'il s'agit d'une «décision claire» du président de la République par laquelle l'Etat s'est engagé à «prendre en charge le transfert des dépouilles des Algériens décédés à l'étranger», affirmant qu'il est «du devoir de toutes les administrations publiques de respecter rigoureusement cet engagement».

Le Conseiller du président de la République a souligné que «l'Algérie nouvelle a besoin de tous ses enfants, qu'ils soient en Algérie ou à l'étranger, et de toutes ses compétences pour qu'elle soit construite sur de nouvelles bases solides où la diaspora algérienne aura sa place et son mot à dire dans toutes les sphères de la vie publique».

H. B.

FEUX DE FORÊTS À ANNABA

Mandat de dépôt pour les trois pyromanes

LORS de son dernier discours télévisés à la nation, le président de la république, Abdelmadjid Tebboune, avait annoncé que quatre personnes ont été arrêtées à Annaba pour «pyromanie».

Parmi les quatre personnes se trouve l'octogénaire qui a été condamné la dernière semaine par le tribunal correctionnel d'Annaba à une amende de 20.000 dinars. Qu'en est-il des trois autres ? Selon des sources judiciaires, les 3 présumés «pyromanes», après leur acheminent vers Alger, ont été placés hier sous mandat de dépôt par le tribunal de Sidi M'Hammed. Arrêtés le 11 aout dernier par la gendarmerie nationale au niveau d'Oued El-Aneb, une région qui avait connu d'importants incendies, deux d'entre eux étaient à bord d'un véhicule transportant des pneus usagés. Selon les déclarations des deux prévenus faites à la gendarmerie nationale, la cargaison des pneus serait destinée à un entrepôt recyclage situé tout prés d'Oued El-Aneb.

Mais vu le nombre des incendies qui avaient ravagé toute la région sans aucune explication, les gendarmes soupçonnèrent les deux individus de pratiques criminelles, entre autre de chercher à utiliser les pneus usages pour commettre des incendies. L'enquête diligentée par la gendarmerie nationale avait permis de remonter à l'origine de la cargaison des pneus.

Elle appartenait à un commerçant, leur employeur, basé à la cité Tabacoop. Ce dernier convoqué par les enquêteurs confirmera les dires de ses deux employés. La version donnée aux gendarmes par le commerçant est qu'il voulait nettoyer son magasin de la Tabacoop, car nouvellement installé.

Les trois personnes, après une garde à vue de dix jours ont été présentées par devant le procureur de la république prés le tribunal de Sidi M'Hammed. Encore, interrogé, le propriétaire de l'entreprise de recyclage d'Oued El-Aneb concernant la réception des pneus, son témoignage a été en faveur des trois hommes. L'affaire sera jugée prochainement.

Nabil Chaoui

PROCÈS CIVIL DE L'AFFAIRE SOVAC

La Cour d'Alger statuera le 19 septembre

LA CHAMBRE pénale près la Cour d'Alger a reporté, dimanche, le procès civil de l'affaire de montage automobile du groupe Sovac au 19 septembre prochain. Le tribunal statuera, dans cette affaire qui met en cause le patron du groupe Sovac, Mourad Oulmi et son frère ainsi que d'anciens responsables, sur les dédommagements au profit du Trésor Public après que la Cour suprême ait accepté en mai dernier, le pourvoi en cassation du juriste du Trésor public. Pour rappel, la Cour suprême avait rejeté en mai 2021, les pourvois en cassation de tous les accusés ainsi celui du parquet contre tous les accusés, à l'exception des accusés acquittés. Elle a également accepté le recours du juriste du Trésor public dans la forme et dans le fond. La Cour d'Alger avait condamné, le 21 octobre 2020, le président du groupe Sovac, Mourad Oulmi, pour «blanchiment d'argent et incitation d'agents publics à exploiter leur influence», à une peine de 10 ans de prison ferme. L'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a été condamné à 10 ans de prison ferme alors que l'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, a été condamné à deux ans de prison dont un avec sursis. Le frère cadet du principal accusé, Khidher Oulmi, a écopé de 5 ans de prison, et l'ancien P-DG du Crédit populaire algérien (CPA), Omar Boudiab, a été condamné à deux ans de prison dont un avec sursis.

S. N.

COVID-19

Acheminement de 2 millions de doses de vaccins acquises de Chine

UN AVION militaire relevant des Forces aériennes de l'Armée nationale populaire a atterri dimanche à la Base aérienne de Boufarik (Blida) avec son bord une cargaison de deux millions de doses de vaccin anti-Covid, acquises auprès de la République populaire de Chine, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre des efforts continus visant à garantir la disponibilité de tous les moyens nécessaires pour endiguer la propagation du Coronavirus (Covid-19), un avion militaire relevant des Forces aériennes de l'Armée nationale populaire a atterri, la matinée du 22 août 2021 à la Base aérienne de Boufarik/1ère Région militaire, à son bord une cargaison de vaccins, estimée à deux millions (2.000.000) de doses acquises auprès de la République populaire de Chine», affirme le même communiqué. «Il est à souligner que cette opération s'inscrit dans le cadre du soutien au système national de santé en vaccins et en matériel médical nécessaires pour endiguer la pandémie», précise la même source.

M. D.